

COMITÉ SYNDICAL

Séance du vendredi 17 mars 2023

Délibération 2023_03_15

Objet : Affectation des résultats de l'exercice 2022 du budget annexe

Le dix-sept mars deux mille vingt-trois, à neuf heures trente, à Vertou, s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du dix mars deux mille vingt-trois, signé par le Président du SYLOA.

Étaient présents : 16 (pour 25 voix)

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; M. Rémy ORHON (3 voix) ; Mme Annabelle GARAND (2 voix), suppléante de M. Joseph DAVID ; Mme Sylvie GAUTREAU (1 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix) ; M. Claude CAUDAL (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jacques MONCORGER (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Pierre BRU (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Olivier DEMARTY (1 voix) ; M. Jean CHARRIER (1 voix) ; M. Daniel GUILLÉ (1 voix).

Absents représentés : 4 (pour 10 voix)

Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) donne pouvoir à M. Claude CAUDAL ; M. Jean-Luc SÉCHET (3 voix) donne pouvoir à M. Rémy ORHON ; M. Éric PROVOST (3 voix) donne pouvoir à M. Olivier DEMARTY ; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST.

Absents excusés :

M. Jacques ROBERT ; M. Pierrick GUÉGAN.

Assistaient également :

Mme Caroline ROHART (Directrice) ; Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI) ; Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE) ; M. Antoine RICOLLEAU (Responsable du pôle administratif) ; Mme Céline OLLINGER (Chargée de communication).

Nombre de votants : 20 (dont 4 pouvoirs) pour un total de 35 voix.

Secrétaire de séance : M. Jacques MONCORGER.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Comité syndical,

Vu le code des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2022 et le compte de gestion 2022 pour le budget annexe du SYLOA,

Vu la délibération n° 2022_03_12 du 17 mars 2023 concernant l'apurement du compte 1069

Considérant que le solde entre les dépenses et les recettes réalisé entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2022 a donné lieu à un déficit de 100 034,20 € (section de fonctionnement) et un déficit de 10 617,13 € (section d'investissement),

Considérant les dépenses à couvrir en fonctionnement et en investissement,

Considérant la correction à apporter du 001 afin de prendre en compte l'apurement du compte 1069 pour un montant 2071,87 €,

*Après en avoir délibéré,
le comité syndical à l'unanimité*

Arrête les résultats suivants du compte administratif 2022 – section de fonctionnement

- Un déficit de fonctionnement de l'exercice 100 034,20€
- Un excédent reporté de 308 808,39€
- Résultat du fonctionnement cumulé au 31/12/2022 : 208 774,19€

Arrête les résultats suivants du compte administratif 2022 – section d'investissement

- Un déficit d'investissement de l'exercice de 10 617,13€
- Un excédent reporté de 146 837,33€
- L'apurement du compte 1069 : 2 071,87€
- Résultat de l'investissement cumulé au 31/12/2022 : 134 148,33€

Affecte le résultat comme suit :

- **208 774,19€ de reprise de solde, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2023.**
- **134 148,33€ de reprise de solde, en report d'excédent à la section d'investissement au compte 001 (recette) sur l'exercice 2023.**

Fait à Vertou, le 17 mars 2023

Le Président,
Jean-Sébastien GUITTON

